

— en 1229, Henri, duc de Lotharingie, déclare les serfs du prieuré exempts de toute obligation de nature servile (*ab omni exactione et servitio divina remuneratione*) ;

— en 1233, Gautier d'Aa reconnaît avoir donné au prieuré plusieurs bonniers de bois dit *Hillenshout* (*Elishout*, à *Anderlecht*) ;

— en 1233-1234, Henri, fils de Henri, duc de Lotharingie, donne encore une terre inculte située à *Bollebeek* ;

— vers le même temps, Alix, dame de Boelaere, et Philippe, son fils aîné, donnent une terre sise à *Vollezele*, à l'endroit dit *Paeskert* ;

— en 1237, Léon, châtelain de Bruxelles, ratifie la cession faite au prieuré par leurs possesseurs de divers biens-fonds relevant de lui, situés à *Schaerbeek* (notamment à *Linthout*) ; le châtelain, en personne, donne de plus 11 bonniers de terres situées à *Woluwe-Saint-Lambert*.

Ainsi donc, au moment où le prieuré allait être déclaré indépendant de l'abbaye d'Afflighem (1238), par une décision de Gui, évêque de Cambrai, soit environ un siècle et demi après sa fondation à Meerhem, l'essentiel du domaine temporel de la communauté bénédictine des Dames de Forest se trouvait constitué. A cette date, le patrimoine comprenait, outre une grande partie du territoire de Forest même, des terres arables, des lieux incultes, des bois, des fermes et des moulins à eau situés à *Anderlecht* (*Elishout*), *Auderghem*, *Boitsfort*, *Bollebeek*, *Bouchout*, *Crainhem*, *Dilbeek*, *Evere*, *Helmet*, *Hofstade*, *Leeuw-Saint-Pierre* (Bigard), *Pede*, *Saint-Gilles-Obbussel*, *Saventhem*, *Schaerbeek* (*Linthout*), *Sterrebeek*, *Uccle* (*Stalle*, *Vroenerode*), *Vollezele*, *Waterloo*, *Wesembeek*, *Willemskerke*, *Woluwe-Saint-Lambert* (*Roodebeek*), soit surtout dans le duché de Brabant et plus particulièrement dans les environs de Bruxelles (voir carte p. 74).

Dans un grand nombre de ces localités, le prieuré possédait, en outre, des *droits ecclésiastiques* (droits d'autels, patronat d'église) : à Forest, d'abord, puis à *Saint-Gilles* (1), *Uccle*, *Rhode-Saint-Genèse*, *Linkebeek*, *Beersel*, *Woluwe-Saint-Pierre*, *Gammerages* et *Moerbeke-lez-Grammont*.

De plus, le prieuré avait des *dîmes* à *Anderlecht*, à *Dilbeek*, à *Schaerbeek*, à *Rhode-Saint-Genèse*, à *Woluwe-Saint-Lambert*, à *Saventhem* et à *Gammerages*.

Les *dons en argent* provenant de particuliers, de converses (2) et de religieuses qui, en entrant dans la communauté, faisaient abandon de tout leur patrimoine, augmentaient, par ailleurs, la richesse du prieuré. De sorte que celui-ci était en mesure d'arrondir, par des échanges et des achats, les divers noyaux de biens-fonds existants.

Ce qui explique que, durant les siècles suivants, et jusque vers la fin de l'Ancien Régime, le domaine et les revenus de la communauté ne cessèrent de s'amplifier.

Les quelques détails qui suivent, relatifs aux fermes et aux moulins, permettront de se faire une idée de l'accroissement du patrimoine. Par la même occasion l'on se rendra compte de la nature des cultures pratiquées.

L'exploitation des fermes et des moulins (3)

Sur le territoire forestois, l'abbaye possédait trois fermes, la première dite *Neerhof* (Basse-Cour), la seconde dite *Veehof* (Ferme au Bétail) et la troisième dite *Hof te Spilotsenberg*.

En 1796, la première nommée contenait, en mesure de 17 1/3 pieds la verge, 11 pouces le pied et 400 verges le bonnier : 15 bonniers 1 journal d'étang, 49 bonniers 2 journaux de prairies, 28 bonniers 10 verges de prés « qui deviennent communs après la fauchaison », 2 bonniers en jardinage, 3 journaux en vignobles.

La ferme *Veehof* est citée dans les archives dès l'année 1313. Elle se trouvait située au

(1) Saint-Gilles-Obbussel était primitivement dépendance de la paroisse de Forest et ne fut constituée en paroisse autonome qu'en 1216. « *Wesende genomen uit de oude prochie van Voorst ab anno 1216.* » (AV. B., n° 516.) Au XII^e siècle Forest et Uccle ne formaient encore qu'un seul titre paroissial. (Cf. LEFÈVRE, *Le problème de la paroisse primitive de Bruxelles*) (*Annales S. R. A. B.*, 1934, p. 110).

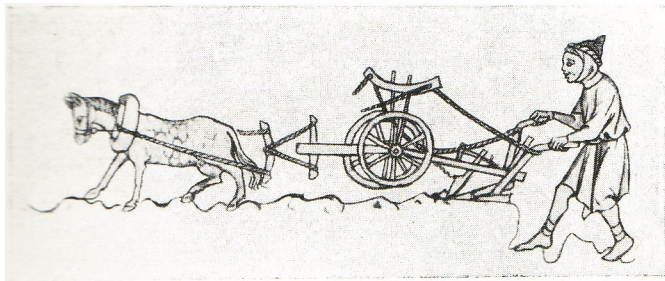
(2) Les converses s'offraient en personne avec leurs biens à l'abbaye ; à leur mort leur avoir passait à la communauté.

(3) Nombre de renseignements sont tirés des études publiées par M. PAUL LINDEMANS dans la revue *Eigen Schoon en de Brabander*, années 1935-36-37.

sud de la grande entrée de l'abbaye. Jusque vers la fin du XVII^e siècle, elle fut exploitée directement, sous la conduite du « waghenmeester » (chef du charroi). 61 bonniers de champs, houblonnières, vignes et vergers et 8 bonniers de prés formaient son domaine d'exploitation. Les vignobles sont cités dès 1233 (voir *supra*, p. 13).

A partir de 1675, le Veehof (1) fut donné à bail. D'abord au nommé Guillaume van Duffel, aux conditions suivantes : fermage en numéraire (300 florins pour les prés) et fermage en nature (19 muids de seigle, 9 muids d'orge et 9 muids d'avoine par an).

En l'année 1682, le bétail du village et des environs fut atteint d'une sorte de peste dite *brandende kreeft* mettant à mal la bouche des bêtes. Au bout de quarante-huit heures la langue tombait et mort s'ensuivait. Une intervention énergique et rapide sauva cependant la plus grande partie du troupeau du Veehof.



Paysan labourant son champ (XIII^e siècle).

d'orge, 9 muids d'avoine, 1 muid de pois, 1.600 bottes de paille et un veau gras.

La ferme du *Spilotsenberg*, citée dès le XIII^e siècle, était installée sur le coteau dominant la vallée, près de l'endroit où s'érige aujourd'hui l'église Saint-Augustin. La forêt couvrant autrefois ces lieux avait donc été partiellement dérodée pour faire place à des terres de culture. Trente-sept bonniers de champs étaient situés aux lieuxdits *tquade buenne*, *de beelmont*, *het berchgat* et *het Kruijsbosch*. En outre, 7 bonniers de prés étaient réservés aux chevaux et au bétail.

Au XV^e siècle, le fermier du *Spilotsenberg* avait pour obligation de prêter annuellement à l'abbaye un chariot attelé de cinq chevaux pour conduire cinquante *voederen* (charges) d'engrais provenant des étables et écuries du *Neerhof*, pour fumer les vignobles abbatiaux du *Wijngaerdberg*. En outre, il devait s'occuper de l'élevage de 50 à 60 moutons pour le compte des religieuses. Par ailleurs, en vertu d'une ordonnance de la Chambre des Comptes de 1517, il devait aller chercher les bois nécessaires pour les potences et les roues. Il fournissait généralement la paille servant de litière aux prisonniers de la *Steenpoort*, à Bruxelles.

Les moulins à eau étaient tous installés sur le ruisseau *Geleijsbeek*. A l'endroit où celui-ci pénétrait dans l'enclos de la communauté existait, dès le moyen âge, le *Kloostermolen* (moulin de l'Abbaye). Il est figuré sur la gravure publiée par Sanderus (voir figure, p. 63).

A la fin de l'ancien régime, la cense était occupée par J.-Bste Declercq, fils de celui qui, en 1727, était entré au service de l'abbaye en qualité de « waghenmeester ofte opperknecht ». Elle comportait alors : 52 bonniers 3 journaux 45 verges de terres en la paroisse de Forest et 7 journaux 49 verges sous la juridiction d'Uccle, 16 bonniers 2 journaux 70 verges de prairies sous Forest.

En 1796, le Veehof devait fournir à l'abbaye 500 florins en numéraire, plus 3 muids de froment, 11 muids de seigle, 9 muids



Paysans aux champs (XIII^e siècle).

(1) Son aspect, à cette époque, nous est conservé grâce à la gravure publiée par SANDERUS et reproduite p. 61.

Il servait à la mouture du grain nécessaire à la communauté et à la distribution de pains aux pauvres ; de plus il était utilisé à la mouture des céréales du village et de ses environs (mais le prix obtenu servait à la distribution des aumônes aux nécessiteux).

En 1469, le Kloostermolen était loué à Jan de Vos, fils de Guillaume, pour un terme de trois ans commençant à la Saint-Jean, au prix annuel de 52 sacs de seigle destinés à l'entretien des pauvres soignés à l'infirmerie abbatiale, et de 12 florins, à payer en deux moitiés, la première à la Saint-Jean d'été, la seconde à la Noël.

Le meunier devait aussi moudre la drèche (*mout*) pour l'abbaye. En échange de quoi il recevait toutes les semaines quatre *gueltes* de *hoppe* (bière de houblon).

Une stipulation du bail prévoyait que le meunier devait donner à chacun ce qui lui revenait, en poids et en qualité. En cas de contestation survenant à ce propos entre le meunier et l'abbaye on devait avoir recours au jugement de la corporation des boulangers et meuniers de Bruxelles.

D'autres stipulations interdisaient de moudre les dimanches, jours de vigiles et de fête, et de conduire le grain au moulin en charrettes et chariots.

Un second moulin, dit *Quakenbeekmolen*, était situé en aval, au bord du Groote Vijver, à front de l'Oude Vorstweg (rue Saint-Denis actuelle). Arnould d'Overlis l'avait cédé à l'abbaye, en 1219. A la fin de l'ancien régime, il était exploité par François Verheijleweghen, dont dépendaient 6 bonniers 33 verges de terres et 2 bonniers 2 journaux de prairies.

Un troisième moulin, cité dès 1638, dit *Pampier-* ou *Papiermolen* (Moulin à Papier), était actionné par les eaux du Geleijsbeek, au sud du Driesch communal (au bord du Neerstalleweg). Six journaux de prairies en dépendaient, à la fin de l'ancien régime.

En dehors du territoire de Forest, l'abbaye possédait toute une série d'autres fermes et moulins.

Sur la rive droite de la Senne :

1^o A *Saint-Gilles-Obbrussel* : la ferme dite d'*Obbrussel*, citée dès 1219. Au XV^e siècle elle exploitait environ 57 bonniers et devait fournir annuellement 18 1/2 muids de seigle, 12 1/2 muids d'orge, 3 muids d'avoine et, de plus, une somme de 22 florins et une autre somme destinée à l'entretien des chiens de la meute des ducs de Brabant.

Outre les céréales dont il vient d'être question, le fermier de Saint-Gilles cultivait des légumes, des haricots et du chanvre.

2^o A *Uccle* : la ferme de *Vroenrode* (de *vroon* = bien du domaine seigneurial exempté d'impôt, et de *rode* = lieu esarté ; corrompu en Fondroy), citée dès 1245. Au XV^e siècle, elle devait fournir 6 muids de seigle et 16 muids d'avoine. En 1787, le Vronerodebosch et la Sint - Peetersheyde voisine, possessions de l'abbaye, comprenaient 57 bonniers de bois, 36 bonniers de terres et 8 bonniers de pâtures. La communauté religieuse y avait un messier particulier.

3^o A *Schaerbeek* : la ferme de *Linhout* (située près du parc du Cinquantenaire actuel), citée dès 1145. Elle était entourée de 144 bonniers de terres.

Au XV^e siècle, le fermage comportait la livraison de

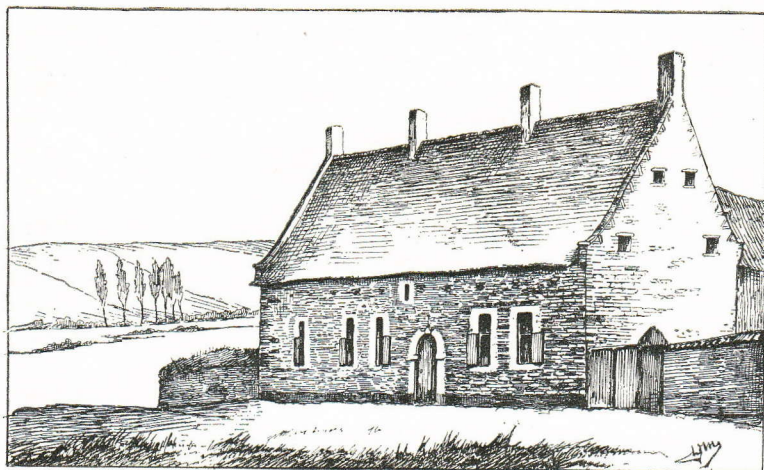


Linhout, gravure par Hans Collaert, d'après dessin de Hans Bolle (1534-1593)

(Cliché prêté par Eigen Schoon en De Brabander).

93 muids de seigle, 40 muids d'avoine, 10 muids d'orge, la moitié de la production du colombier et, tous les deux ans, la moitié du produit de l'élevage des moutons confiés par l'abbaye à l'exploitant.

Les troupeaux pâturaient pendant toute la saison d'été dans les bois avoisinants.



La ferme dite Hof ten Berg, à Woluwe-Saint-Lambert.

(Cliché prêté par Eigen Schoon en de Brabander).

Chaque bête portait une clochette au col, de telle manière qu'il était aisé de déceler sa présence et de la ramener, en cas de besoin.

En 1682, l'abbesse Dorothee d'Yve vendit une prairie nommée Linthoutbroeck, grande de 2 bonniers 2 journaux 87 verges, faisant partie du domaine d'exploitation.

A la fin de l'Ancien Régime, l'abbaye de Forest possédait à Schaerbeek 172 bonniers de terre, 9 bonniers de prairies et 163 bonniers de bois (Linthout).

4° A Woluwe-Saint-Lambert : la ferme dite ten Berg, donnée à l'abbaye

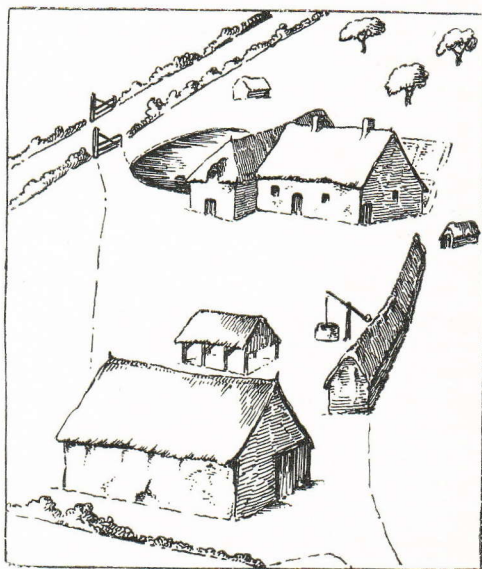
par dame Ave de Wavre et ses trois fils, seigneurs de Wolverthem. En 1328, le fermage consistait en 37 muids de seigle, 10 muids d'orge et 27 muids d'avoine. Le moulin à eau de ten Berg devait, à la même époque, livrer annuellement 8 muids de seigle. En 1404, il était loué à Henri, fils d'Adam de Zuerbroec.

En 1796, la ferme était tenue par François De Clercq. Soixante-neuf bonniers de terres et 13 bonniers de prairies en dépendaient à cette date. Elle rapportait alors 80 florins en numéraire, plus 30 muids de froment, 30 muids de seigle, 17 muids d'orge, 35 muids d'avoine et un muid de colza.

L'abbaye a possédé encore deux autres fermes à Woluwe-Saint-Lambert : celle dite de Roodebeek et celle dite Ter Cauwerschueren. L'une et l'autre furent vendues vers la fin du XVI^e siècle, sans doute pour permettre de payer les frais de reconstruction de l'abbaye détruite par la garnison calviniste de Bruxelles.

5° A Saventhem : la ferme devait, au XIV^e siècle, fournir annuellement 22 muids d'orge.

6° A Waterloo (sous Braine-l'Alleud) : citée dès le XIII^e siècle. Contre redevance annuelle de 8 muids d'orge à livrer à la vènerie de Boitsfort, le fermier jouissait du privilège de faire pâturer 30 vaches laitières, 12 chevaux, 2 juments, 25 porcs et un vertrat dans la forêt de Soignes (chartes de 1410 et de 1496). Ce privilège se maintint jusqu'au XVIII^e siècle (1).



Ferme de l'abbaye de Forest à Waterloo au début du XVII^e siècle

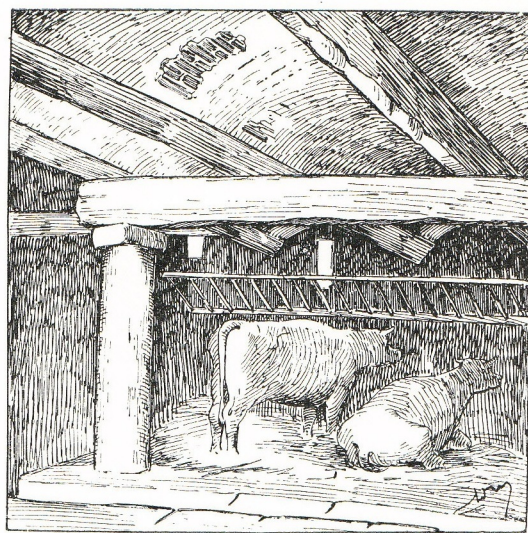
(Cliché prêté par Eigen Schoon en de Brabander).

(1) Voir SANDER-PIERRON, *Hist. illustrée de la Forêt de Soignes*, II/370.



Porte d'entrée du logis du fermier de Tasseniers, à Gammerages. Remarquer : les armes de l'abbaye de Forest au-dessus de l'arc de la porte.

(Cliché prêté par Eigen Schoon en de Brabander).

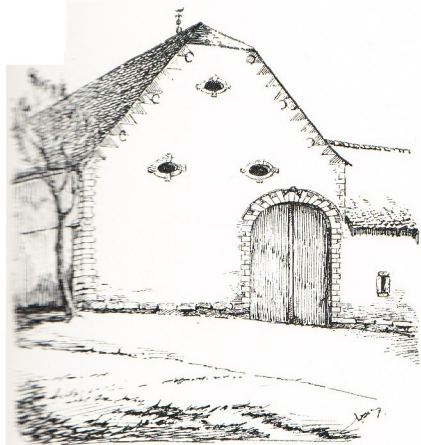


L'étable de la ferme dite de Tasseniers, à Gammerages. Les piliers de pierre soutiennent les madriers de chêne transversaux et longitudinaux.

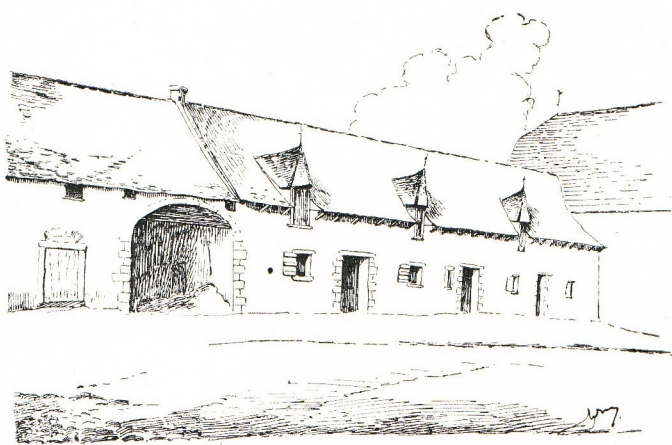
(Cliché prêté par Eigen Schoon en de Brabander).

A la fin de l'ancien régime la ferme était tenue par Emmanuel Mouchet et rapportait annuellement 380 florins en numéraire, plus 18 muids de froment, 20 muids de seigle, 20 muids d'orge, 20 muids d'avoine et 640 bottes de paille. Détériorée lors de la grande bataille de 1815, la ferme de Waterloo fut complètement démolie trois ans plus tard.

7° A Gammerages (Galmaarden) : la ferme dite de Tasseniers (1), achetée en 1164 à



Grange de la ferme dite de Tasseniers, à Gammerages. (Cliché prêté par Eigen Schoon en de Brabander.)



Les écuries de la ferme dite de Tasseniers à Gammerages, propriété de l'abbaye de Forest.

(Cliché prêté par Eigen Schoon en de Brabander).

(1) L'étymologie du nom de la ferme est douteuse. S'agit-il d'un nom de personne ou d'un toponyme signifiant « lieu où se trouve un trou de blaireau » ? (Cf. P. LINDEMANS, articles cités.)

l'abbaye de Bergues (en Flandre française). Au début du XV^e siècle, le fermage comportait le paiement de 81 couronnes de France et la fourniture de 10 muids de froment, 36 muids de seigle, 15 muids d'orge, 50 muids d'avoine, 3 muids de colza, 2 muids de haricots, 2 muids de pois, 20 porcs et une certaine quantité de beurre et de fromage.

Sur la rive gauche de la Senne :

1^o A *Anderlecht* : la ferme d'*Elishout* (*Hillenshout* = Ferme de l'Aulnaie). Elle était située entre la route de Mons et le confluent de la Zuene et de la Senne. Des terres, situées au hameau d'Aa, — reçues au XII^e siècle du duc Godefroid III de Brabant, d'Egbert de Bigard et de dame Laurette, fille de Thierry de Flandre, religieuse en l'abbaye de Forest, — en dépendaient, de même que le champ nommé *Sint-Anna-Veld* (sur territoire d'Anderlecht). Le tout formait un domaine de 52 bonniers. En 1638, la ferme était tenue par Wijnant Verheijleweghen.



Demeure du fermier d'Elishout, à Anderlecht.
(Cliché prêté par *Eigen Schoon en de Brabander*).

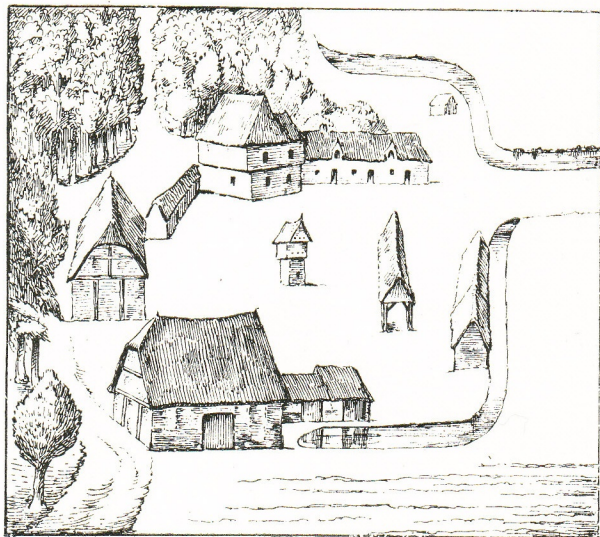
de seigle, 5 muids d'orge, 12 muids d'avoine, 1 muid de colza, 800 bottes de paille, 200 livres de beurre.

Outre le domaine d'Elishout, l'abbaye de Forest possédait encore 73 bonniers de terres et 39 bonniers de prairies dans le village d'Anderlecht.

2^o A *Dilbeek* : la ferme dite *Neerhof* (Basse-Cour) au XVIII^e siècle, appelée auparavant *ferme de Dilbeek*. Olivier de Sottegem, seigneur de Dilbeek, l'avait donnée à l'abbaye, en l'année 1217.

Au début du XIV^e siècle, le domaine exploité comprenait 42 bonniers de terres labourables et de prés. Le fermage comportait alors la livraison annuelle de 32 muids de seigle, 20 muids d'avoine, 2 muids d'orge et, tous les deux ans, le partage par moitié du produit de l'élevage du troupeau de moutons de l'abbaye.

A la fin de l'ancien régime, le *Neerhof* était tenu par Charles Verheijleweghen, lequel devait annuellement fournir 400 florins en numéraire, 60 rasières de froment, 78 rasières de seigle, 50 rasières d'avoine et 200 livres de beurre.



La ferme dite de Elishout, à Anderlecht, en 1638.
(Cliché prêté par *Eigen Schoon en de Brabander*).

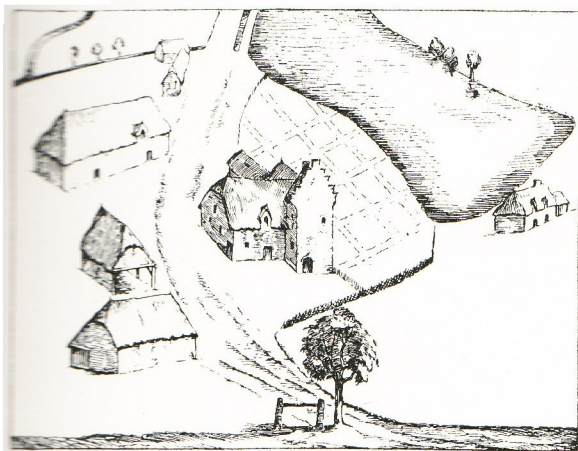
La ferme dite
Neerhof, à
Dilbeek, d'a-
près dessin
à la plume
d'Elsie Bijte-
man.

(Cliché prêté
par
Eigen Schoon
en de Braban-
der).



A plus grande distance de son siège, l'abbaye possédait encore des fermes :

1^o A Bollebeek (près de Relegchem) : la Grande et la Petite Fermes (Groot en Klein Hof) dont les terres avaient été reçues en grande partie, entre 1096 et 1106, de Gerberge, fille du comte Lambert de Louvain et de son fils Henri, à l'époque où la communauté religieuse était encore établie à Meerhem (Lede) (1).



La ferme de Bollebeek en 1631.

(Cliché prêté par Eigen Schoon en de Brabander).

Au XVIII^e siècle, le domaine d'exploitation des deux fermes s'étendait sur 97 bonniers de terres, 21 bonniers de prés et 21 bonniers de bois. En 1704, la première comptait 12 chevaux, 35 bêtes à cornes, 26 porcs et un troupeau de 270 moutons (voir *infra*, p. 130).

En 1796, la grande ferme était tenue par la veuve de Jean Van den Driessche et rapportait à l'abbaye 280 florins par an, plus 39 rasières de froment, 93 rasières de seigle, 14 rasières d'orge et 14 rasières d'avoine. La petite ferme, au même moment, était exploitée par Verhasselt (2) et rapportait annuellement 380 florins en

(1) Ces possessions furent souvent contestées à l'abbaye, notamment par le châtelain de Grimberghe.

(2) La famille Verhasselt exploite la ferme, de père en fils, depuis quatre cents ans.

numéraire, plus 36 muids de froment, 36 muids de seigle, 10 muids d'orge, 12 muids d'avoine, 2 de colza, 2 de pois, 2 rasières de sarrasin, 10 moutons gras et 2 agneaux gras.

Le moulin à eau de Bollebeek appartenait également à l'abbaye. Celle-ci avait une cour censale dans le village. L'un des fermiers donnait à dîner les jours de plaïd.

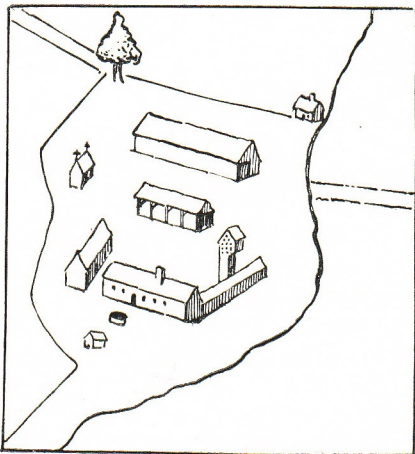
2^o A Vollezele : les fermes dites de Reinsberg, de Hamme et de Reepingen. La première nommée exploitait 45 bonniers de terres et 5 bonniers de prés. Au XV^e siècle, elle livrait annuellement à l'abbaye 50 muids de seigle, 50 muids d'avoine, 36 livres de lin et 10 porcs.

La seconde disposait de 42 bonniers de terres et payait, à la même époque, 21 florins de Hainaut plus 24 muids de seigle, autant de muids d'avoine, 12 livres de lin.

Quant à la troisième, dont le domaine comportait 28 bonniers de terres et 6 bonniers de prés, elle devait annuellement 10 muids de seigle, 3 muids d'orge, 9 muids d'avoine et 9 livres d'Artois en numéraire.

La plus grande partie des terres de ces trois fermes provenait de donations faites, entre 1133 et 1136, par Nicolas, évêque de Cambrai, la dame de Baulers et son fils Philippe.

Quelques-unes des exploitations agricoles dont il vient d'être question disparurent au cours des temps modernes. Ce fut le cas notamment de la ferme de Linthout (Schaerbeek), détruite par l'incendie au cours des guerres civiles qui marquèrent le début du règne de Maximilien d'Autriche (fin du XV^e siècle), des fermes de Saint-Gilles et du Spilotsenberg (Forest), ruinées pendant la période des troubles politico-religieux du XVI^e siècle ; du moulin à eau de ten Berg, à Woluwe, qui, après avoir servi à la fabrication du papier pendant une quinzaine d'années, fut démoli en 1685. Mais les bâtiments furent convertis en métairie.



La ferme dite de Reinsberg, à Vollezele (1631).

(Cliché prêté par Eigen Schoon en de Brabander).

A la fin de l'ancien régime ne subsistaient plus que le Neerhof et le Veehof, le Kloostermolen, le Quakenbeekmolen et le Pampiermolen, sur le territoire de Forest ; la ferme de Tasseniers, à Gammerages ; une ferme à Woluwe-Saint-Lambert ; une ferme à Waterloo sous Braine-l'Alleud ; la ferme d'Elishout à Anderlecht ; le Neerhof à Dilbeek ; les deux fermes de Bollebeek ; les fermes de Reinsberg, de Hamme et de Reepingen, à Vollezele.

En fait de maisons, de terres, de prés et de bois, l'abbaye possédait encore, à cette même date :

a) Sur le territoire de Forest : sept maisons avec 5 bonniers 8 verges de terres et jardins, plus 54 bonniers 3 journaux 38 verges de terres, 38 bonniers 3 journaux 67 verges de prairies, 74 bonniers 2 journaux de bois, soit donc environ 170 bonniers ;

b) En dehors du territoire de Forest : douze maisons et bâtiments, parmi lesquelles celles servant de refuges à Bruxelles (le Petit et le Grand Refuges, rue Haute, et l'ancien Petit Refuge, rue du Miroir) ; plus des terres labourables et des prairies à Anderlecht, Assche, Bollebeek, Beersel, Crainhem, Dieghem, Dilbeek, Tourneppe, Etterbeek, Evere, Grimberghe, Humelghem, Linkebeek, Meldert, Saint-Gilles, Ruijsbroeck, Lennick-Saint-Martin, Savenhem, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Étienne, Leeuw-Saint-Pierre, Merchtem, Uccle, Waterloo, Wesembeek, dont l'ensemble atteignait une superficie totale d'environ 2.125 bonniers, ainsi que le fera apparaître le tableau récapitulatif ci-dessous :

Nature des biens	Étendue en		
	bonniers	journaux	verges
Terres (1)	1.520	1	11
Prés (2)	334	2	85
Jardins (3)	7	1	53
Étangs (4)	15	1	
Bois (5)	417	2	93
Au total (6)	2.295	1	42

Aux revenus provenant des fermes, moulins, maisons, terres, prés, bois et étangs il convient encore d'ajouter, pour se représenter, l'ensemble des ressources abbatiales : les *cens* seigneuriaux, les dîmes et les intérêts des capitaux prêtés.

L'abbaye ne possédait pas seulement des *cens seigneuriaux* dans le village de Forest, mais encore sous les paroisses d'Anderlecht, de Beersel, de Crainhem, de Droogenbosch, de Bollebeek, de Waterloo, de Watermael, de Woluwe-Saint-Étienne, de Woluwe-Saint-Lambert et de Watermael-Saint-Pierre. Outre la *grande dîme* de Forest, elle avait de *petites dîmes* dans de nombreuses localités du Brabant et de Hainaut (7).

En ce qui concerne les *capitaux placés à intérêt*, nous verrons plus loin quelle était leur importance. Auparavant, il convient de dire quelques mots du mode d'exploitation des fermes faisant partie du domaine abbatial.

De l'exploitation directe au métayage et au fermage

Les notes qui précèdent permettent déjà de se faire une idée et des richesses de l'abbaye et de leur administration. Celles qui suivent la compléteront et la préciseront en même temps.

A l'origine, la mise en valeur du domaine foncier fut l'œuvre des *moines* de l'abbaye-mère d'Afflighem et des *serfs* attachés au prieuré.

Par la suite, l'exploitation fut confiée d'une part, à des *convers*, d'autre part, à des *tenanciers* et à des *domestiques libres*.

Les tenanciers étaient soumis à des obligations annuelles : redevances fixes en nature

(1) A Anderlecht, Assche, Audeghem, Beersel, Bollebeek, Burst, Crainhem, Dieghem, Dilbeek, Droogenbosch, Eterbeek, Evere, Forest, Gammerages, Grimberghe, Hellebeek, Herfelingen, Hofstade, Humelghem, Lede, Leeuw-Saint-Pierre, Lenninck-Saint-Martin, Linkebeek, Loth, Meekingen, Meldert, Merchtem, Ruijsbroeck, Saint-Gilles, Saventhem, Schaerbeek, Sottegem, Tourneppe, Thollembeek, Uccle, Viesembeek, Vollezele, Waarbeek, Waterloo, Watermael, Wesembeek, Woluwe-Saint-Étienne, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre.

(2) Dans la vallée de la Senne (à Forest, Droogenbosch, Beersel, Ruijsbroeck et Anderlecht).

(3) Ce sont les jardins de l'enclos abbatial à Forest.

(4) Ce sont les étangs de Forest (Zalicheid Vijver, Groote et Kleine Vijvers).

(5) A Forest, Schaerbeek, Uccle-Stalle, Waterloo, Woluwe-Saint-Lambert, Bollebeek, Vollezele, Assche et Meldert.

(6) Le bonnier équivaut à un peu moins d'un hectare.

(7) Au XVIII^e siècle l'abbaye percevait des dîmes à Beersel, Boendael, Bollebeek, Droogenbosch, Gammerages, Leeuw-Saint-Pierre, Lennick, Linkebeek, Meldert, Opdorp, Schaerbeek, Uccle (Carloo, Stalle et Verrewinkel), Vollezele et Woluwe-Saint-Pierre (voir A. E., n^o 7589, Manuel de recettes du produit des dîmes, années 1757 à 1792). La perception desdites dîmes était affermée annuellement, généralement un peu avant la moisson (« *publicque verpachtinge der thienden van... gehouden den..., voor den oogst van den selven jaere...* »).

ou en numéraire, par exemple, un nombre déterminé de chapons ou d'oies (1), et des corvées, c'est-à-dire un certain nombre de jours de travail non rémunéré pour l'entretien des cours d'eau et fossés (*beekdagen*) ou pour la fenaison dans les prés de l'abbaye (*hooidagen*). Ces prestations de travail furent converties en une redevance en numéraire (2).

Les domestiques, membres de la *familia*, en échange de leur travail, étaient logés et nourris et recevaient aussi quelque argent de poche.

Tout d'abord les fermes (*hoven*) avaient été dirigées par des *hofmeesters* disposant, outre les membres de leur famille, d'une équipe de serfs. Tous travaillaient directement pour le compte de l'abbaye.

Puis, à cette *exploitation directe* se substitua un système d'*exploitation indirecte*, sous forme de contrats de *métayage*, l'abbaye fournissant non seulement les bâtiments, les terres et les prés mais encore les bêtes, le matériel aratoire, les semences, voire même le mobilier.

Ensuite, vers les XIV^e-XV^e siècles, les contrats de *fermage* (baux à ferme tels qu'on les pratique de nos jours) devinrent la règle à peu près générale. Le taux des fermages était d'ailleurs déterminé partie en nature, partie en numéraire, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte. Cependant, certains éléments du système antérieur de partage par moitié entre propriétaire et exploitant subsistèrent, notamment en ce qui concerne l'élevage des moutons et des pigeons. (Voir *supra*, pp. 77 à 84.)

Le paiement du fermage en numéraire était généralement fixé à la Saint-Bavon (*Bamis*, en flamand ; 1^{er} octobre).

Quant deux termes annuels étaient prévus, une première moitié du fermage était réglée à la mi-mai ou plus généralement à la Saint-Jean d'été (24 juin).

Quant aux livraisons en céréales elles s'effectuaient à la Saint-André (30 novembre), exceptionnellement à la Noël (25 décembre) et, au plus tard, à la Chandeleur (*O. L. Vrouw Lichtmis*, en flamand ; le 2 février).

Dans le procès-verbal de suppression de l'abbaye, en 1796, les échéances suivantes sont les plus fréquentes : 15 mars, 24 juin (Saint-Jean-Baptiste), 1^{er} septembre, 30 novembre (Saint-André) et 25 décembre (Noël).

Lorsque le fermage comportait la fourniture de viande de boucherie (agneau, veau ou cochon gras), la Saint-Bavon (1^{er} octobre) était l'échéance coutumière.

Certaines fermes de l'abbaye avaient, par ailleurs, l'obligation de loger et de nourrir les chiens de chasse du duc de Brabant pendant une partie de l'année. À cette prestation d'hébergement se substitua une redevance annuelle en grains et en numéraire (cf. *supra*, ferme de Spilotsenberg, p. 78).

La durée du fermage s'étendait généralement sur neuf années, parfois sur douze, sur dix-huit, sur vingt-sept, sur cinquante-quatre, soit donc toujours sur un nombre d'années multiple de trois ; ce qui s'explique par la pratique de l'assolement triennal imposée aux communautés rurales pendant les premiers siècles du moyen âge. En ce temps, la rotation prévoyait la culture du froment pendant la première année, celle du seigle ou de l'avoine pendant la seconde année et la jachère — repos complet de la terre — pendant la troisième année.

Entre les fermiers et l'abbaye les rapports étaient généralement excellents. La preuve s'en voit dans le fait que des générations d'une même famille ont tenu la même ferme. Les Verhasselt, par exemple, exploitèrent une des deux fermes de Bollebeek pendant près de quatre siècles consécutifs. Des membres de la famille Declerck étaient, au XVIII^e siècle, à la tête du *Veehof* de Forest et de *Ten Berg* à Woluwe-Saint-Lambert. Des Verheijleweghen tenaient la ferme d'Elishout à Anderlecht, le *Neerhof* de Dilbeek et le moulin de Quakenbeek à Forest.

(1) En 1790, les veuves Herinckx et Vanderplasch devaient ensemble un cens de 17 chapons, 27 oies et un florin (A. E., n° 7082).

(2) Exemple de redevance subsistant au XVIII^e siècle : « *eenen perpetuelen cheijns van twee hoijsdaeghen maeckende thien stuijvers ende twee beekdaeghen geevalueert twelf stuijvers op drij daghwanden weijde* » (A. E., Liasse n° 7315).

L'abbaye se montrait propriétaire compréhensive. A maintes reprises, notamment lorsque des difficultés graves, dues à des causes de force majeure — inondation, grêle, gelée prolongée, troubles civils ou invasions militaires — avaient gravement compromis le rendement, elle consentit ou une réduction ou la suppression temporaire totale du fermage échu.

Les bâtiments de ferme étaient bien aménagés et si solidement construits que certains d'entre eux, défiant le temps, existent encore.

Les budgets (revenus et dépenses)

La gestion des biens de l'abbaye se trouvait sous le contrôle du *prévot (proost)* dit aussi *receveur (rentmeester)*. Un livre censal dit *La Prévoté* servait à l'inscription régulière des redevances seigneuriales et des revenus tirés des biens-fonds non seigneuriaux (fermes, moulins, terres de labour, prairies, etc., donnés à cens). Les adjudications de coupes dans les bois constituèrent de tout temps une précieuse source de revenus (1).

A ces différentes ressources venaient s'ajouter le produit des *dîmes* et celui des capitaux placés à intérêt. « Le tableau des prêts ou avances consentis à l'empereur Charles-Quint par les diverses abbayes du Brabant montre que le monastère de Forest était, au XVI^e siècle, le plus riche » (2). Son opulence s'accrut encore par la suite.

En 1737, l'empereur Charles VI ayant demandé au clergé un don volontaire, l'abbesse de Forest, dame d'Espinosa, fit effectuer un double versement : une somme de cent couronnes d'or, plus une somme de deux cent vingt-cinq florins et dix sols pour les seuls biens de l'abbaye situés dans le comté de Hainaut (3).

En 1785, le revenu global de l'abbaye s'éleva à 66.444 florins et, en 1787, à 76.611 florins.

A quelles sortes de *dépenses* ces ressources considérables étaient-elles affectées? Nous n'indiquerons à ce propos que les principaux postes relevés dans les archives du XVIII^e siècle ; ils concernent :

- l'entretien de la communauté des religieuses ;
- l'entretien de l'infirmerie, de l'aumônerie, du luminaire ;
- l'entretien des bâtiments et les frais pour constructions nouvelles ;
- l'achat de mobilier, de tableaux pour la décoration de l'église abbatiale et des locaux conventuels, d'objets divers pour les nécessités de la célébration du culte ;
- le paiement des sommes dues à l'évêque et aux curés, vicaires, chapelains, bénéficiers ou marguilliers des différentes paroisses dépendant de l'abbaye ;
- le paiement des pensions et rentes viagères, notamment de celles dites *pains d'abbaye* (4). Les archives révèlent, en ce qui concerne l'abbaye de Forest, l'existence de nombreuses rentes, dont trois pains d'abbaye, à la fin du XVIII^e siècle (5) ;
- les intérêts d'emprunts et l'apurement de dettes ;
- les frais de procès, d'achats, ventes, etc. ;
- la provende, les honoraires ou salaires aux diverses personnes travaillant à l'abbaye ou prestant leurs services à la communauté ; en l'année 1796, l'état n° 4, des dettes mobilières

(1) A. E., n° 7776.

(2) WAUTERS, *Hist. Env. de Brux.*, t. III/572.

(3) A. E., n° 7565.

(4) Suivant la définition de WIJNANTS un pain d'abbaye était « une grâce par laquelle le souverain, en vertu de son droit royal, chargeait une abbaye, prieuré, ou autre maison ecclésiastique, de l'alimentation d'une personne de l'un ou de l'autre sexe pendant sa vie. Le prince en usait à l'époque de son inauguration. Les gens gratifiés de pains d'abbaye portaient jadis le nom d'oblats.

(5) En voici des exemples : « Ce monastère doit payer en pain d'abbaye le 4 avril de chaque année de l'inauguration de feu S. M. Marie-Thérèse la somme de 150 florins. »

« Item, le 1^{er} septembre de chaque année depuis l'inauguration de S. M. l'Empereur et Roy Joseph second, 150 florins. »
« Item à Mademoiselle Victoire de la Puente, ci-devant religieuse de cette abbaye, par sentence du Conseil de Brabant, une pension viagère de 600 florins. » (A. E., Liasse n° 7314.)

et immobilières passives, dressé par ordre du gouvernement républicain, indiquait ce qui suit pour divers des postes susdits :

<i>Récapitulation :</i>	<i>Capitaux</i>	<i>Intérêts</i>
132 rentes viagères	138.323.12	30.513.14.3
20 rentes héréditaires.	150.534.10	11.690.10
Total des rentes	288.858. 2	42.204.4.3
 Marchands et « livranciers » :		
Fourniture de vins en 1793-1794		2.400.—
Idem		5.274.—
Épiceries		1.300.—
Harnais		50.—
Total		9.024.—
 Redevances diverses. — Pour termes échus :		
Sur les dîmes à différents curés, vicaires, chapelains, bénéficiers ou marguilliers		6.593.—
Aux divers employés de l'abbaye (médecin-chirurgien, receveurs, directeur, chapelain, organiste, avocat, procureur, etc.		3.550.—
Aux employés subalternes (boulangier, jardiniers, charpentier, serrurier, cor-donnier, etc., etc..		2.000.—
Aux domestiques de l'abbaye (de l'un et de l'autre sexe)		725.—
	Florins	12.868.—
Total des dettes (1).	288.858. 2	64.096.4.3

A cette date, après plusieurs années d'occupation militaire, la situation financière de l'abbaye était fort obérée ; une partie importante du domaine foncier venait d'être vendue pour faire face aux exigences des administrations militaire et civile de la République conquérante (2).

(1) A. E., Liasse n° 7319.

(2) Cf. *infra*, p. 133, 135.

LOUIS VERNIERS

HISTOIRE

DE

FOREST

LEZ BRUXELLES



MAISON D'ÉDITION A. DE BOECK
BRUXELLES

1949